



Realytics

Guide de configuration de la mesure d'audience
exemptée

V2

Sommaire

Contexte	3
La solution AdPerformance	3
Obligation de l'éditeur	3
Information de l'internaute	3
Permettre aux internautes de refuser la mesure à travers l'opt-out.....	4
Limiter au strictement nécessaire le paramétrage des données collectées.....	4
Guide de paramétrage	4
Question 1 : Désactivation de tout traitement des données pour votre compte, le cas échéant, et ce indépendamment de la finalité poursuivie.....	4
Question 2 : Désactivation de toute création de cohorte d'utilisateurs pour leur présenter des contenus différenciés, que l'appartenance à une telle cohorte soit définie de manière aléatoire ou bien en fonction des informations précédemment collectées.....	5
Question 3 : Limitation de la collecte d'information de localisation à l'échelle des villes puis pseudonymisation au dernier octet des adresse IP	5
Question 4 : Désactivation de toute fonction d'import de données externes.....	6
Question 5 : Désactivation des exports de données contenant des identifiants uniques ou des données non agrégées (les export agrégés et anonymes restent possibles).	6
Question 6 : Limitation du dépôt de traceur	8
Question 7 : Désactivation de la capacité à visualiser la navigation d'un utilisateur unique dans l'outil	9
Question 8 : Désactivation de tout marquage permettant de récupérer des informations personnelles (par exemple par le biais de formulaires).	9
Question 9 : Existence dans l'outil d'une fonctionnalité d'opposition aux cookies de mesure d'audience, utilisable sur tous les navigateurs.....	10

Contexte

D'une part, la CNIL propose depuis le 8 mars 2021 une démarche d'évaluation pour vérifier si une solution de mesure d'audience est effectivement exemptée de recueil du consentement préalable de l'utilisateur au regard de ses lignes directrices et de la loi. :

<https://www.cnil.fr/fr/solutions-de-mesure-daudience-exemptees-de-consentement-lacnil-lance-un-programme-devaluation>.

D'autre part, AdPerformance V3 est une solution éditée par la société Realytics, domiciliée au 14 rue d'Uzès, 75002, Paris, sous le numéro d'identification 80054507100030.

Identification du demandeur

Nom de la solution	AdPerformance
Version Logicielle	3
Demandeur	Sébastien MONTEIL
Fonction du demandeur	CTO

Dans ce contexte, un des produits de Realytics souhaite pouvoir continuer à proposer à ses clients un paramétrage de sa solution AdPerformance v3 permettant de répondre aux exigences de l'exemption comme présentés dans les lignes directrices du 17 septembre 2020 et dans la réponse de la CNIL suite à la saisine n°21021246.

Realytics soumet à la Cnil le présent formulaire afin de figurer dans la liste des solutions bénéficiaires de l'exemption.

La solution AdPerformance v3

AdPerformance v3 est une solution de Realytics permettant aux éditeurs annonçant en TV et en Radio d'analyser l'audience de leur site Internet ou de leur application mobile. Realytics offre aux éditeurs un accès à une plateforme d'*analytics* où sont restituées des résultats des mesures, de manière statistiques et anonymes.

Obligation de l'éditeur

Information de l'internaute

L'exemption du consentement n'exempte pas l'obligation d'informer les utilisateurs des sites et applicatifs de l'éditeur concernant l'utilisation de traceurs ou de cookies afin de mesurer l'audience des supports.

Permettre aux internautes de refuser la mesure à travers l'opt-out

Par l'utilisation du lien d'opt-out de Realytics dans vos politiques de confidentialité. Ce lien est uniquement fonctionnel sur les cookies « first-party » de Realytics qui seraient déposés par l'éditeur.

Limiter au strictement nécessaire le paramétrage des données collectées

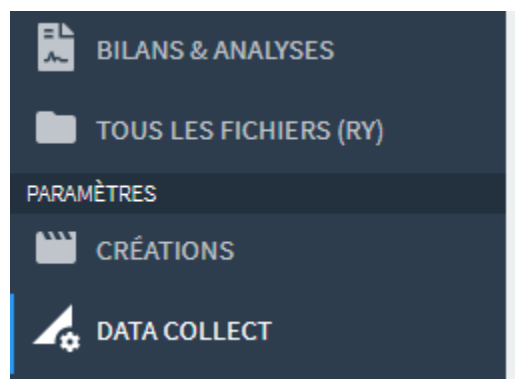
- N'activer aucune des fonctionnalités additionnelles qui seraient disponibles

Les éléments suivants accompagnent l'exemption et ne sont ni paramétrables ni modifiables

- La politique de récolte de l'adresse IP (limitée aux trois premiers octets). Cette dernière permet la géolocalisation de vos visiteurs avec une précision de l'ordre du département. Il n'est pas nécessaire dans le cadre des études produites par AdPerformance v3 de collecter davantage.
- La politique de conservation des données dites "brutes". Cette dernière est limitée au maximum à 13 mois. Au-delà, la donnée est automatiquement et systématiquement détruite.
- L'indépendance des éditeurs. Chaque éditeur dispose d'un processus de traitement totalement indépendant ne permettant ni le croisement, ni l'échange fortuit ou réfléchi des données.
- Lieu du traitement des données. L'ensemble des données est traité dans l'espace européen et plus particulièrement à Paris, Irlande et Dublin, Irlande.

Guide de paramétrage

L'ensemble du paramétrage s'opère depuis le menu "Data Collect" de votre interface AdPerformance v3.



Question 1 : Désactivation de tout traitement des données pour votre compte, le cas échéant, et ce indépendamment de la finalité poursuivie.

Ce critère est rempli par défaut.

La société agit en tant que sous-traitant de données pour le compte du responsable de traitement, l'éditeur. A ce titre, Realytics est engagé à ne traiter les données du client que pour le compte et le bénéfice de celui-ci.

L'éditeur dispose en outre de la possibilité de couper à tout moment l'ensemble du traitement des données en désactivant la fonctionnalité :

“Intégralité des traitements de données”

Question 2 : Désactivation de toute création de cohorte d'utilisateurs pour leur présenter des contenus différenciés, que l'appartenance à une telle cohorte soit définie de manière aléatoire ou bien en fonction des informations précédemment collectées.

Ce critère est rempli.

La notion de cohorte utilisateur n'existe pas dans le produit.

Le produit ne dispose pas de finalité permettant de présenter des contenus différenciés.

Question 3 : Limitation de la collecte d'information de localisation à l'échelle des villes puis pseudonymisation au dernier octet des adresse IP

L'adresse IP de l'internaute visitant le site de l'éditeur est collectée lorsque ce dernier effectue une requête sur les serveurs de Realytics. Cette information est automatiquement tronquée dès la réception de la requête, à ses trois premiers octets, permettant une analyse géographique limitée au département ou à la ville.

Disponible à titre informatif dans la fenêtre de configuration de la collecte, ce paramètre n'est toutefois pas configurable.

INFORMATIONS DE LOCALISATION

☐ Limitation de la localisation à l'échelle des départements

☐ Pseudonymisation au dernier octet des adresses IP

AdPerformance peut dans le cadre de l'offre BrandEffect vous restituer l'efficacité géolocalisée de votre campagne. À ce titre, nous collectons les trois premiers octets des adresses IP de vos utilisateurs nous permettant de géolocaliser les visites au niveau départemental. Une géolocalisation plus précise n'est pas nécessaire, cette option n'est donc pas modifiable.

Une adresse IP, donnée personnelle identifiant un périphérique, est de la forme suivante : "192.168.10.1"

- Octet 1 : Pays
- Octet 2 : Département
- Octet 3 : Ville
- Octet 4 : Foyer / Périphérique

Nous récoltons donc les adresses IP de la manière suivante : "192.168.10.0"

Finalité (géolocalisation, sécurité, exclure les bots)

Question 4 : Désactivation de toute fonction d'import de données externes.

Ce critère est rempli.

AdPerformance v3 ne nécessite pas l'import de données provenant de solutions tierces. Les mesures et analyses s'appuient sur la seule alimentation du marqueur, déposé sur l'écosystème de l'éditeur, par l'éditeur.

La fonctionnalité existante dans le produit n'est ni accessible ni configurable dans le cadre de l'exemption.

Question 5 : Désactivation des exports de données contenant des identifiants uniques ou des données non agrégées (les export agrégés et anonymes restent possibles).

Ce critère est rempli.

Il n'existe pas la plateforme de fonctionnalité d'exports de données non agrégées. Le Responsable du traitement, utilisateur de la plateforme, peut exporter sous un format tableur, et ce depuis différentes vues, les volumes de données agrégées en utilisant des dimensions parmi les suivantes :

- Dimensions temporelles :
 - Année
 - Trimestre
 - Mois
 - Semaine calendaire
 - Numéro de semaine
 - Date
 - Numéro du jour

- Jour nommé (Lundi, Mardi ...)
- Période de la journée (Matin, Midi ...)
- Heure
- Dimensions liées au contenu :
 - Nom des créations
 - Durée
 - Media actifs
 - Investissement
- Métriques anonymes agrégées
 - Visites
 - Support (Mobile, Desktop, TV, Tablettes)
 - Evènements annonceurs
 - Informations géographiques

Creative	Week Number *	Channel	Airing Time	TV Visits	TV Visits (Desktop)	TV Visits (Mobile)	TV Visits (Smart TV)
Reconditionnement tous pourcentages	05		From 30/01/2023 To 05/02/2023	6,846	1,027	5,432	0
Reconditionnement tous pourcentages	06		From 06/02/2023 To 12/02/2023	6,426	1,067	5,023	0
Reconditionnement tous pourcentages	07		13/02/2023	1,233	92	1,072	0
Reconditionnement tous pourcentages	05		From 30/01/2023 To 05/02/2023	7,754	1,023	6,274	0
Reconditionnement tous pourcentages	06		From 06/02/2023 To 12/02/2023	7,887	1,389	6,069	0
Reconditionnement tous pourcentages	07		13/02/2023	1,152	161	930	0

Figure 1- Exemple de rapport avec regroupement par numéro de semaine

Creative	Week Number *	Hour	Channel	Airing Time	TV Visits	TV Visits (Desktop)	TV Visits (Mobile)	TV Visits (Smart TV)
Reconditionnement tous pourcentages	05	05H		From 30/01/2023 To 03/02/2023	16	0	16	0
Reconditionnement tous pourcentages	05	06H		From 31/01/2023 To 05/02/2023	43	11	32	0
Reconditionnement tous pourcentages	05	07H		From 30/01/2023 To 05/02/2023	250	30	218	0
Reconditionnement tous pourcentages	05	08H		From 30/01/2023 To 04/02/2023	214	27	173	0
Reconditionnement tous pourcentages	05	09H		From 31/01/2023 To 05/02/2023	212	30	177	0
Reconditionnement tous pourcentages	05	10H		From 30/01/2023 To 03/02/2023	42	2	32	0
Reconditionnement tous pourcentages	05	11H		From 30/01/2023 To 05/02/2023	133	56	67	0

Figure 2 – Exemple de rapport avec regroupement par numéro de semaine et tranche horaire

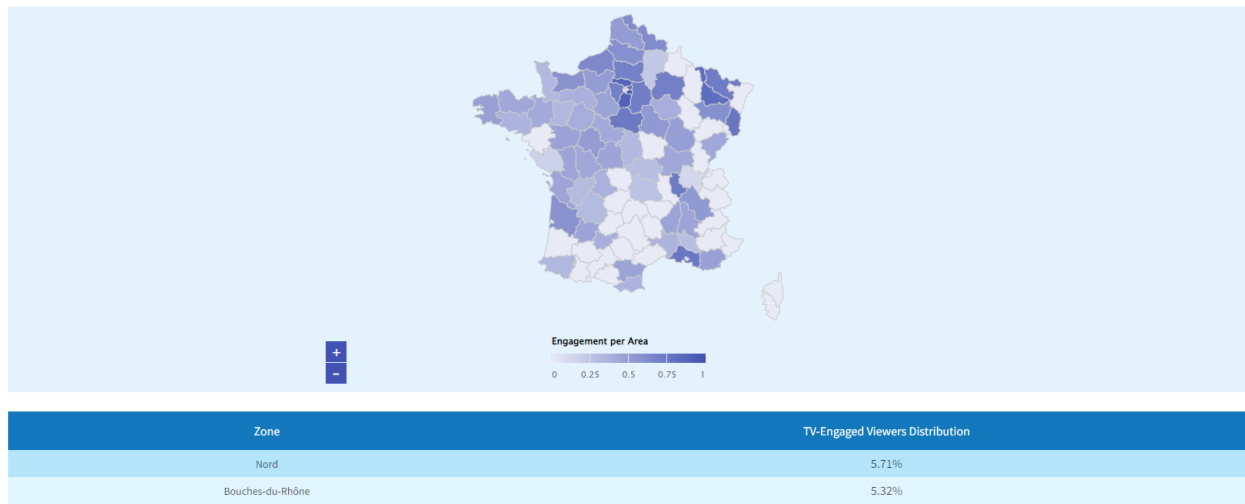


Figure 3- Représentation géographique

Sur la vue dédiée à un contenu particulier, l'agrégation est dynamique et non paramétrable dans une fenêtre de 6 minutes minimum.

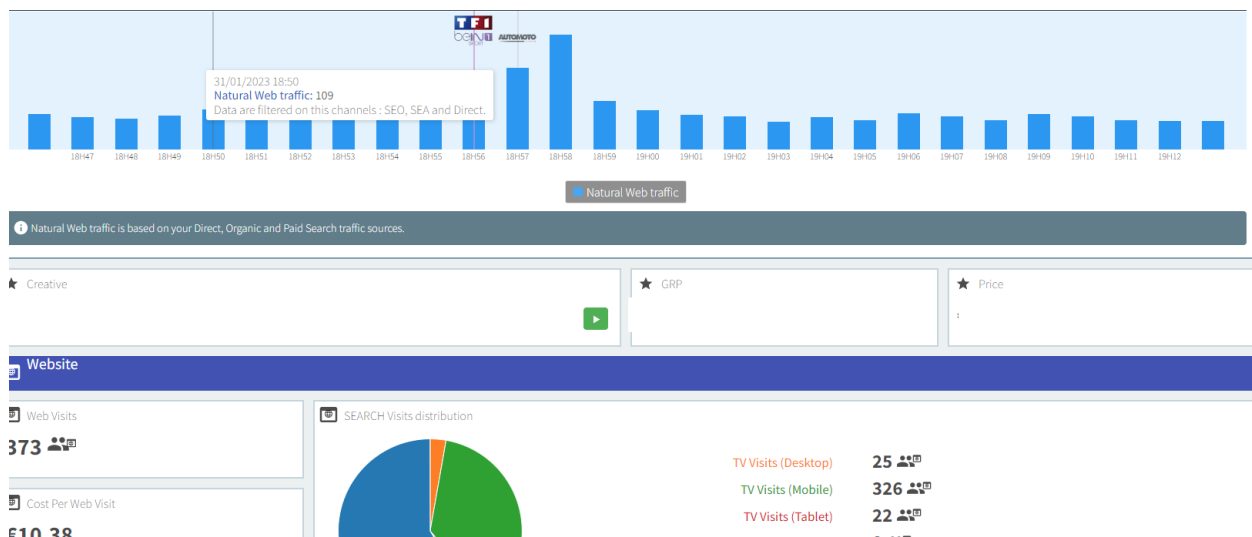


Figure 4 – Vue détail d'un contenu

Aucune granularité ne permet de visualiser ou d'exporter des données relatifs à un individu ou une session en particulier.

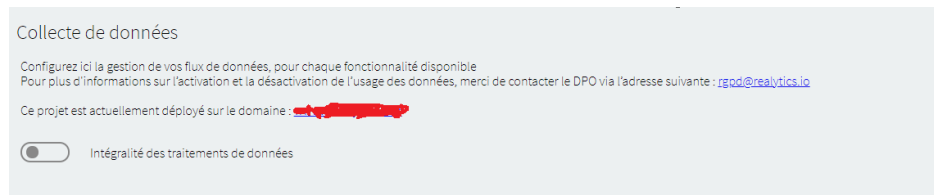
Le nombre de visite est masqué dans l'ensemble des vues de la plateforme s'ils concernent un agrégat dont la population est composée de 10 individus ou moins.

Question 6 : Limitation du dépôt de traceur

Ce critère est rempli.

La plateforme AdPerformance v3 utilise uniquement des cookies statistiques et « pseudonymisées » dits “first party”, c’est-à-dire des cookies internes associés au nom de domaine de l’éditeur à partir duquel ceux-ci sont déposés.

Dès lors, il ne sera jamais possible de suivre les internautes visitant le site de l’éditeur, sur d’autres domaines.



Le domaine sur lequel est déployé le marqueur est affichée sur la partie supérieure de la fenêtre de paramétrage et ne peut être modifié par l’éditeur.

Lorsqu’un utilisateur s’exclue de la collecte de statistique, un second cookie est déposé ne contenant aucune information.

Question 7 : Désactivation de la capacité à visualiser la navigation d’un utilisateur unique dans l’outil

Ce critère est rempli.

Cette fonctionnalité n’existe pas dans la plateforme AdPerformance v3. Les analyses se portent uniquement sur des statistiques agrégées.

Aucune configuration ne permet d’observer ou d’accéder au parcours d’un utilisateur donné.

-

Les dimensions et les métriques sont identiques à celles décrites dans la question 5.

Question 8 : Désactivation de tout marquage permettant de récupérer des informations personnelles (par exemple par le biais de formulaires).

Ce critère est rempli.

AdPerformance v3 s’appuie sur la pose d’un marqueur à travers une librairie propriétaire. La solution ne dispose pas de fonctionnalités permettant de collecter des informations personnelles de manière automatique (par le biais de formulaire ou autre). Le responsable de traitement s’engage à ne pas injecter de données personnelles dans les paramètres du traceur, tels que des adresses mails, des identifiants utilisateurs, ou autres.

Par défaut, la librairie s’exécute en mode dit “exemptable” ne récoltant que les informations strictement nécessaires au bon fonctionnement de la mesure statistique.

Clé	Description
c	Identifiant de l'éditeur
t	Horodatage de l'évènement
mu.uid	Identifiant anonyme Realytics
data.n	Evènement
mc.p.u	Url courante
mc.p.r	Referrer de l'url courante
mc.p.eb	Nom du navigateur
mc.p.ed	Type de périphérique
mc.p.eo	Type de système d'exploitation
mc.i	Adresse IP tronquée aux trois premiers octets

Liste exhaustive des métriques suivies, toute clé additionnelle nécessiterait l'implémentation des mécanismes de consentement dans le marqueur, et ne permettrait donc pas de bénéficier de son exemption.

Le referrer interne ou externe est collectée à des fins de filtrage lors du traitement en entrée de la donnée.

Le referrer permet de classer la visite en quatre ensembles :

- Visites directes (Direct)
- Visites payantes SEA (Search Engine Advertising)
- Autres visites payantes (Social Media Advertising, Display ...)
- Visites organiques SEO (Search Engine Optimisation)

Le referrer est ainsi collecté pour conserver uniquement dans les analyses le trafic provenant des visites directes, payantes SEA et organiques. Les visites payantes sont exclues dès réception.

La donnée demeure à usage technique, pour la finalité évoquée ci-dessus et n'est jamais restituée à l'utilisateur de la plateforme

Question 9 : Existence dans l'outil d'une fonctionnalité d'opposition aux cookies de mesure d'audience, utilisable sur tous les navigateurs

Realytics met à disposition un lien global dit d'"opt-out" permettant à chaque internaute de désactiver totalement le marqueur quel que soit l'éditeur.

<https://www.realytics.io/optout/>

L'activation de l'optout a pour conséquence le dépôt d'un traceur d'opposition dédié bloquant tout déclenchement des traceurs ordinaires de Realytics, et donc, la collecte de données sur l'ensemble des éditeurs utilisant la mesure de Realytics.

La désactivation de la case à cocher d'opt-out à cette même adresse implique l'acceptation à nouveau de l'opt-in sur les sites de l'éditeur utilisant la solution Realytics.

Par ailleurs, dans le cas où le Responsable de Traitement ne disposerait d'aucune solution de gestion de consentement compatible TCF V2, il serait nécessaire de gérer directement les mécanismes d'opposition depuis le SDK (Software Development Kit) en ajoutant les scripts suivants sur la page dédiée au traitement des données personnelles de l'éditeur :

Pour l'opposition :

```
<script>
RY.optout()
</script>
```

La fonction dépose alors un cookie First-party ne contenant aucune donnée permettant d'indiquer à l'éditeur l'opposition au traitement fait par Realytics. La suppression de ce cookie par l'utilisateur a pour conséquence la fin de l'opposition.

Pour le consentement :

```
<script>
RY.optin()
</script>
```

La fonction dépose alors un cookie First-party ne contenant aucune donnée permettant d'indiquer à l'éditeur la reprise du consentement au traitement fait par Realytics en supprimant le cookie d'optout.

AdPerformance v3 est intégré à la norme TCF V2 de l'IAB permettant aux éditeurs utilisant une solution de gestion consentement compatible de désactiver tout traceur Realytics. Dans le cas où l'éditeur intègre une solution de consentement n'implémentant pas la norme TCF V2, l'utilisateur peut configurer le SDK permettant la dépose d'un cookie first-party d'opposition spécifique au domaine.

```
<script>
RY.optout()
</script>
```